

Macédoine du Nord : problèmes de voisinage

I • Macédoine du Nord – éléments clés



ÉLARGISSEMENT
& GRANDE
EUROPE

LES REPÈRES
MARS 2025

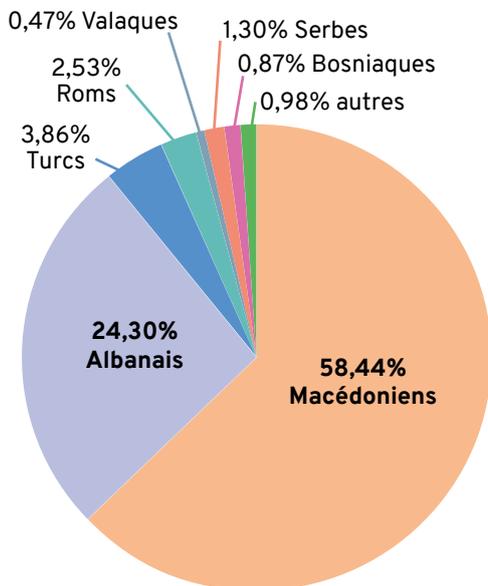
© Ahmed on Unsplash

Lukáš Macek
Chef du Centre
Grande Europe

- **Nom officiel :**
République de **Macédoine du Nord** (forme courte :
Macédoine du Nord)
- **Les termes officiels pour désigner les ressortissants du pays :** **Macédonien(ne)** ou citoyen(ne) de la République de Macédoine du Nord
- **Capitale :** **Skopje**
(Ckonje en macédonien ;
Shkup en albanais)
- **Population :** **1,837 M**
(2022, Eurostat)

• Composition ethnique :

Selon le recensement de 2021 (partiellement marqué par le boycott prôné par l'opposition), sur le total des résidents ayant répondu (1.836.713) se sont déclarés :



• **Langues officielles :** le macédonien et l'albanais (en tant que langue d'une « communauté qui n'est pas majoritaire dans la population) – conformément aux [accords d'Ohrid de 2001](#) (cf. l'encadré 1).

• **PIB par habitant en SPA, en % de la moyenne de l'UE :** 41% (2023, Eurostat).

• **Chef de l'État :** Gordana Siljanovska-Davkova (VMRO-DPMNE, parti de droite associé au PPE, revendiquant une continuité avec l'organisation révolutionnaire fondée en 1893, cf. ci-dessous), depuis le 12 mai 2024, mandat de 5 ans.

• **Chef du gouvernement :** Hristijan Mickoski (VMRO-DPMNE), depuis le 23 juin 2024.

• **Date d'indépendance :** 1991 (25 janvier : déclaration d'indépendance votée par le Parlement. 8 septembre : confirmation par référendum, avec environ 95% de votes pour l'indépendance et une participation d'environ 75%, boycott par la minorité albanaise. 17 septembre : l'indépendance définitivement entérinée par le Parlement).

• Étapes clés du processus d'adhésion à l'UE :

09/04/2001

Signature du [Traité d'association et de stabilisation](#) ↗.

22/03/2004

Dépôt de candidature

16/12/2005

Octroi du [statut de candidat](#) ↗, suite à l'[avis favorable](#) ↗ de la Commission européenne.

01/10/2009

La Commission européenne recommande l'ouverture des [négociations d'adhésion](#) → processus [bloqué par la Grèce](#) (jusqu'en 2018), puis par la France (2019).

25-26/03/2020

Le Conseil et le Conseil européen [décident d'ouvrir les négociations d'adhésion](#) ↗ avec la Macédoine du Nord → processus [bloqué par la Bulgarie](#) (2020-22).

Juillet 2022

L'ouverture de la [conférence intergouvernementale UE – Macédoine du Nord](#), le début du screening (examen de la législation de l'État candidat sur sa compatibilité avec l'acquis communautaire).

Le [screening](#) s'achève le 7 décembre 2023, mais les négociations n'avancent pas, en attendant que la Macédoine du Nord [amende sa constitution](#), suite à un compromis négocié avec la Bulgarie sous médiation de la présidence française du Conseil de l'UE (cf. ci-dessous).

15 octobre 2024

« [découplage](#) » entre la Macédoine du Nord et l'Albanie (jusqu'ici le processus restait identique pour les deux pays) : l'Albanie avance dans les négociations d'adhésion (ouverture du « cluster 1 – les fondamentaux »), pas la Macédoine du Nord, toujours en attendant l'amendement de la constitution.

• **Opinion publique à l'égard de l'adhésion à l'UE :** 62% d'électeurs voteraient « oui » si le [référendum d'adhésion avait lieu en 2024](#) ↗ (contre 80% en 2014 et 72% en 2018).

II • Bref aperçu historique : un territoire et une identité aux contours flous et disputés

« La Macédoine » est un terme géographique dont la définition a **varié dans le temps** (cf. l'encadré 2). Ce terme est aussi associé à des **réalités historiques** auxquelles il est couramment fait référence – de manière controversée du point de vue de ses voisins – en Macédoine du Nord actuelle pour inscrire dans une durée historique longue le discours sur l'identité et la tradition étatique macédoniennes :

- le **Royaume de Macédoine** (du VII^{ème} siècle à 168 avant J.C.), célèbre notamment grâce à son apogée sous **Philippe II et Alexandre le Grand**. La référence à ce passé glorieux apparaît dans les cercles des Slaves macédoniens autonomistes dès le XIX^e siècle.
- la « **République de Kruševo** » (cf. ci-dessous) : le « [manifeste de Kruševo](#) » (dont l'authenticité est contestée, car le texte disponible date seulement de 1923) en appelle à une « Macédoine autonome ». Le **préambule de l'actuelle constitution de la Macédoine du Nord** fait une référence explicite à la République de Kruševo.

La situation est encore plus complexe et controversée en ce qui concerne les **sentiments d'appartenance de la population slave** de ces territoires :

- à l'ère ottomane, l'identité se définissait principalement sur le plan **religieux** (nationalité du prêtre local, en présence de trois églises orthodoxes : bulgare, grecque et serbe).
- à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, la population slave de ces territoires se retrouve tiraillée entre trois tendances principales :
 - une **identité bulgare**, principalement retenue par des observateurs extérieurs de l'époque
 - une **identité serbe**, promue par des organisations comme l'Association de Serbo-Macédoniens, créé en 1886 à Istanbul, ou l'Association de Saint Sava, créée la même année à Belgrade
 - l'émergence progressive d'une **iden-**

tité spécifiquement macédonienne, à la fois avec les travaux de certains intellectuels et avec le développement de résistance contre l'Empire ottoman notamment par l'Organisation révolutionnaire intérieure macédonienne (sigle en macédonien : VMRO)

- La VMRO est à l'origine de « **l'insurrection d'Ilinden** » (jour de la fête de Saint-Élie) le 2 août 1903 qui met en place l'éphémère « République de Kruševo ». Néanmoins, la question du caractère bulgare ou macédonien de la VMRO reste hautement controversée, l'insurrection d'Ilinden étant, d'un côté, présentée comme l'un des actes fondateurs de la nation macédonienne, de l'autre comme une des insurrections bulgares contre les Ottomans parmi d'autres.
- ce tiraillement est renforcé par des **revirements géopolitiques** entre 1912 et 1945, à l'occasion des guerres balkaniques (1912-13) et des deux guerres mondiales (cf. l'encadré 2). La composante macédonienne des partisans de Tito (Armée populaire de libération de Macédoine) met en place l'« **Assemblée antifasciste pour la libération nationale de Macédoine** » (**ASNOM**) qui se réunit le 2 août (date anniversaire de l'insurrection d'Ilinden) 1944 au monastère de Prohor Pčinjski (aujourd'hui situé en territoire serbe) et proclame une « Macédoine démocratique », qui devient rapidement la « **République populaire de Macédoine** », fédérée au sein de la Yougoslavie (en 1963 le terme « populaire » est remplacé par « socialiste »). Le préambule de la constitution actuelle évoque les « **décisions historiques de l'ASNOM** ».

Un autre facteur rend ces débats encore plus complexes et passionnés : un **télescopage partiel avec des clivages politiques et idéologiques liés aux deux totalitarismes du XX^e siècle** :

- Du côté yougoslave ou macédonien, la revendication du caractère bulgare de la population de la Macédoine est souvent assimilée au « **fascisme** », du fait de l'appartenance de la Bulgarie à l'Axe et du comportement des **autorités d'occupation bulgares** lors de la Seconde guerre mondiale avec notamment la déportation

de la quasi-totalité de Juifs de Skopje, Štip et Bitola en 1943.

- Du côté bulgare, mais [parfois aussi grec](#), l'identité macédonienne actuelle est présentée comme une « **invention communiste** » : les Macédoniens d'aujourd'hui seraient des Bulgares que la propagande titiste a convaincu de se constituer en nationalité à part entière.

Compte tenu de son histoire, sa position géographique et sa composition ethnique, il y a donc un potentiel de différends ou de divergences de vues (en matière mémorielle, par exemple) avec chacun des voisins de la Macédoine du Nord. Toutefois, ce sont les difficultés dans les relations avec deux voisins en particulier – la Grèce et la Bulgarie – qui ont pris une proportion importante, au point de freiner les avancées macédoniennes sur la voie de l'adhésion à l'UE.

III • Blocage du processus d'adhésion à cause du différend avec la Grèce (2009-2018)

La [Commission européenne a recommandé au Conseil l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine \(ARYM, FYROM en anglais\) en octobre 2009](#). Le **blocage grec** a empêché de suivre cette recommandation jusqu'en 2018. La voie de sortie a été trouvée grâce à l'engagement des deux premiers ministres, Zoran Zaev et Alexis Tsípras, malgré de fortes oppositions internes : les deux pays ont conclu [l'Accord de Prespa](#), signée le 17 juin 2018, à Psarades (Nivici en macédonien), un village grec au bord du lac Prespa – un lac partagé entre l'Albanie, la Grèce et la Macédoine du Nord.

L'objet du différend : essentiellement le **nom du pays** et plus généralement la question de l'appropriation du **passé hellénique**.

- La Grèce conteste le droit du nouveau pays indépendant, issu de la dissolution de la Yougoslavie, d'utiliser le **nom « Macédoine »**, alors que son territoire ne couvre qu'une partie de ce qui a pu être nommé « Macédoine » au cours de l'Histoire.

- La Grèce conteste le droit de ce pays à revendiquer **l'héritage de la Macédoine hellénique**, celle de Philippe II et d'Alexandre le Grand.
- La Grèce a obtenu que le nouveau pays soit admis au sein de l'ONU sous le nom officiel de « l'Ancienne république yougoslave de Macédoine » (**ARYM, FYROM en anglais**). Le pays s'est donc trouvé dans une situation complexe, avec un « nom constitutionnel » (République de Macédoine, ou Macédoine) et une appellation à usage international – le sigle « FYROM ».
- La Grèce a également obtenu que le **drapeau officiel du pays** soit modifié (abandon du symbole du « [soleil de Vergina](#) » associé à la Macédoine antique).
- De leur côté, les autorités macédoniennes – notamment lorsque Nikola Gruevski (VMRO-DPMNE) a été premier ministre (2006-16) – ont souvent fait de la **surenchère en matière d'affirmation identitaire et mémorielle**. L'exemple emblématique a été fourni par la sur-communication sur l'appropriation d'Alexandre le Grand dans l'espace public macédonien et par une statue monumentale, dispendieuse et provocatrice à l'égard des voisins ([projet « Skopje 2014 »](#)).

L'Accord de Prespa : après de nombreuses négociations et médiations infructueuses, un **compromis a finalement été trouvé avec la Grèce en 2018**, ce qui a notamment ouvert la voie vers l'adhésion à l'OTAN (2020) tout en levant l'hypothèque grecque sur les négociations d'adhésion à l'UE. Ce compromis, qui n'a pas manqué de provoquer de fortes **réactions de rejet des deux côtés**, stipule notamment que :

- le nom constitutionnel du pays – à usage interne et externe – devient « la République de Macédoine du Nord » ou « **Macédoine du Nord** ».
- l'adjectif pour désigner ses habitants est « **macédonien** »
- le code ISO du pays reste MK ou MKD, mais celui pour les plaques d'immatriculation des voitures devient NMK.

- les deux États « reconnaissent que leur compréhension respective des termes “Macédoine” et “macédonien” se réfère à un contexte historique et à un héritage culturel différents ». Entre autres engagements, les autorités macédoniennes doivent enlever le symbole du « soleil de Vergina » de tout site ou document public.
- la **langue macédonienne** est reconnue comme une langue à part entière, appartenant au groupe des langues slaves méridionales.

Si l'Accord de Prespa est globalement mis en œuvre, la question du nom reste sensible et des **tensions resurgissent de temps à autre** [↗](#), par exemple lorsque la nouvelle **Présidente de la Macédoine du Nord, Gordana Siljanovska-Davkova, a refusé de prononcer le nom constitutionnel du pays** [↗](#).

La Macédoine du Nord n'a pas pu tirer le principal bénéfice escompté de l'Accord de Prespa, à savoir de voir les négociations d'adhésion enfin s'ouvrir. En effet, le Conseil a d'abord reporté la décision lors de sa réunion de juin 2019 [↗](#), puis la France a mis son veto à l'ouverture des négociations en octobre 2019 [↗](#), considérant qu'il fallait revoir la méthodologie d'élargissement.

À la suite de la mise au point d'une « nouvelle méthodologie de l'élargissement » [↗](#), le Conseil donne son accord à l'ouverture de négociations en mars 2020 [↗](#), mais le processus est à nouveau bloqué par un autre État membre : la Bulgarie.

IV • Blocage / freinage du processus d'adhésion à cause du différend avec la Bulgarie (depuis 2020)

L'objet du différend : principalement des questions d'identité et d'interprétation de l'Histoire. Le principal désaccord concerne la réalité et l'ancienneté de la **distinction entre les identités bulgare et macédonienne** :

- Côté **bulgare**, on tend à **nier cette distinction** (cf. ci-dessus) ou au moins à souligner son caractère récent, ou encore à nier le statut de langue à part entière pour le macédonien. Par ailleurs on accuse volontiers les autorités macédoniennes de

tolérer, voire d'alimenter un « discours de haine » anti-bulgare.

- Côté **macédonien**, on affirme une **identité macédonienne spécifique**. Comme dans la dispute avec la Grèce, cela se traduit parfois par une surenchère dans la revendication d'une identité macédonienne pour des personnages historiques considérés comme héros nationaux en Bulgarie (le tsar Samuel au X^e-XI^e siècle ou le révolutionnaire Gotse Delchev au XIX^e).
- A contrario, les opinions peuvent radicalement diverger sur **l'interprétation du rôle des personnalités liées aux conflits du XX^e siècle** (cf. ci-dessus), comme, par exemple, **Ivan Mihailov** [↗](#), le dernier leader du VMRO.

Si ces différends sont anciens et profonds, ils ne semblaient pas, jusqu'en 2020, déboucher sur un conflit politique ouvert. A la différence de la Grèce, la Bulgarie a reconnu l'indépendance de la Macédoine dès janvier 1992 et sans conditions. Des tensions apparaissent périodiquement mais aussi des tentatives de dépasser les problèmes du passé, avec notamment le **Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération** [↗](#) de 2017 qui met en place une commission paritaire pour les questions historiques et éducatives, censée aider à dépasser les désaccords identitaires et historiographiques. Mais ce processus n'empêche pas une dégradation des relations qui débouche sur le blocage de 2020.

La recherche d'une solution :

Sous la médiation de la présidence française du Conseil de l'UE au 1^{er} semestre 2022 (cf. les **conclusions du Conseil du 18 juillet 2022** [↗](#)), les deux États finissent par s'accorder sur un **protocole** [↗](#) qui prévoit notamment :

- une application complète et sincère du **Traité d'amitié de 2017**,
- un **amendement de la constitution macédonienne** pour ajouter explicitement les Bulgares dans l'énumération qui figure dans son préambule (la formulation actuelle étant celle-ci : « la Macédoine est constituée en tant que État national du peuple macédonien qui assure une

égalité complète des droits civiques et une cohabitation durable du peuple macédonien avec les Albanais, Turcs, Valaques, Roms et autres nationalités qui habitent dans la République de Macédoine »),

- l'acceptation par l'UE de la langue macédonienne.

La Bulgarie lève son veto contre une garantie européenne : l'adoption de cet amendement constitutionnel devient une **condition dans le cadre des négociations d'adhésion** avec l'UE.

Du côté macédonien, cette condition s'avère difficile à respecter. Le compromis (couramment désigné dans la presse macédonienne comme la « proposition française ») a fait l'objet de fortes **réactions de rejet**, étant perçu comme inéquitable pour la Macédoine du Nord. Le problème ne tient pas tant au fond du sujet - inscrire les Bulgares dans la constitution est une façon de reconnaître la distinction entre identités bulgare et macédonienne. Il est nourri plutôt par les éléments suivants :

- le sentiment que l'UE impose au pays des conditions - comme à aucun pays candidat auparavant - qui touchent aux **questions historiques et identitaires** (absentes des critères de Copenhague qui régissent le processus d'adhésion ; toutefois il est à noter que ces critères incluent « le respect des minorités et leur protection »), un sentiment d'autant plus fort que cet épisode fait suite à la décennie du blocage grec et à la déception face à la réaction de l'UE à l'Accord de Prespa (à la différence de l'OTAN qui a ouvert ses portes à la Macédoine du Nord très vite après ce compromis difficile conclu avec la Grèce) ;
- la crainte que l'acceptation de cette condition ne crée un précédent et n'encourage **d'autres revendications bulgares** ;
- le **contexte politique interne** : les négociations avec la Bulgarie et avec l'UE ont été menées par un gouvernement en perte de vitesse qui n'a pas été en mesure de réunir une majorité constitutionnelle. Les élections de 2024 ont porté au pouvoir

un parti qui a mené une campagne dure contre la « proposition française ».

La conjonction de ces facteurs a donc mené au **découplage des négociations d'adhésion avec l'Albanie** et la suite reste incertaine. L'actuel gouvernement Mickoski souhaiterait **renégocier l'accord avec la Bulgarie** (par exemple en adoptant l'amendement constitutionnel mais en liant son entrée en vigueur à la ratification du traité d'adhésion de la Macédoine du Nord à l'UE, ou encore en obtenant une réciprocité avec la reconnaissance d'une minorité macédonienne en Bulgarie). Mais ces propositions se heurtent à une **fin de non-recevoir** tant à Sofia qu'à Bruxelles. Certains incidents récents ont même ravivé les tensions avec la Grèce, sur le fond d'une **opinion publique macédonienne de plus en plus sceptique** [↗](#) quant à l'avenir européen de leur pays. Par ailleurs, des tensions internes sont réapparues récemment autour de la **question linguistique** [↗](#).

Cette évolution contraste avec la volonté de relance de l'élargissement, affirmée avec force par les dirigeants de l'UE. C'est le degré de crédibilité de cette relance et la vigueur de la dynamique de l'élargissement dans les mois et années à venir qui permettront - ou pas - de sortir la candidature macédonienne de l'impasse actuelle. Pour des raisons compréhensibles, l'opinion publique macédonienne rechigne à accepter une énième concession, si elle ne voit plus dans l'adhésion à l'Union européenne une perspective crédible et atteignable dans un délai raisonnable.

*Ainsi, pour la Macédoine du Nord comme pour les autres pays candidats, mais aussi pour la **crédibilité géopolitique de l'Union - dont elle a tant besoin dans le contexte actuel - le nouveau cycle institutionnel européen qui commence doit apporter une relance robuste, créative et crédible de la politique d'élargissement*** [↗](#).

EXPLICATION 1. Un moment clé pour la stabilisation d'un pays multiethnique : les accords d'Ohrid de 2001

Après plusieurs mois d'affrontements provoqués par une insurrection albanaise (avec l'Armée de libération nationale – Macédoine, UÇK-M), les représentations politiques de la majorité macédonienne et de la minorité albanaise négocient à Ohrid, sous médiation de l'UE et de l'OTAN, un [accord cadre](#) qui permet de sortir de la crise.

L'accord entérine une série d'amendements constitutionnels et législatifs. Il réaffirme la souveraineté, l'intégrité territoriale et le caractère unitaire du pays, tout en préconisant une décentralisation accrue et des garanties pour les « communautés qui ne sont pas majoritaires dans la population de la Macédoine », notamment :

- La langue des communautés qui représentent plus de 20% de la population est considérée comme une langue officielle, notamment au niveau local, mais aussi pour l'état civil, l'expression au sein des institutions politiques au niveau national, etc. En pratique cela ne concerne que les Albanais, toutes les autres « communautés » étant très en-dessous des 20%.
- L'enseignement primaire et secondaire est assuré dans la langue maternelle, le principe de discrimination positive est entériné pour le recrutement des étudiants par les universités publiques « jusqu'à ce que les effectifs reflètent équitablement la composition de la population de la Macédoine ».
- Des garanties sont données aux « communautés » quant à la représentation dans la fonction publique, notamment dans la police.
- Les lois relatives à la culture, à la langue, à l'éducation, aux symboles, aux finances locales, aux élections locales, à la ville de Skopje ou aux frontières des municipalités ne peuvent pas être adoptées, si elles ne sont pas soutenues aussi par une majorité de députés qui se réclament des « communautés non-majoritaires ».

EXPLICATION 2. La Macédoine : un territoire disputé, aux contours flous

Le territoire du [Royaume de Macédoine](#) (qui a atteint son apogée sous Philippe II et Alexandre le Grand) correspondait grosso modo aux actuelles *périphéries* grecques de Macédoine centrale et de Macédoine occidentale, ainsi qu'une partie des territoires actuels de la Macédoine du Nord et de l'Albanie.

Le territoire de la [province romaine de Macédoine](#) était beaucoup plus vaste : il incluait toute la partie Nord de la Grèce actuelle, la majeure partie des actuelles Macédoine du Nord et Albanie et des portions réduites des actuels territoires de Bulgarie et de Turquie. Au sein de l'Empire romain tardif, le **diocèse de Macédoine** incluait même une large partie de la Grèce centrale.

À l'époque moderne, le terme « Macédoine » continue à être utilisé par des géographes européens, mais il n'est pas utilisé par l'**administration ottomane** : les territoires de l'ancienne province romaine de Macédoine font partie du **pachalik de Roumélie** et sont divisés entre plusieurs *sandjaks* dont les frontières ne correspondent pas à celles des Etats actuels. Après 1867, le territoire ottoman a été organisé en **vilayets**, dont trois comprenaient des territoires qui aujourd'hui correspondent pour partie à la République de Macédoine du Nord : *vilayets de Kosovo* (qui incluait la région de Skopje), de Monastir (aujourd'hui Bitola) et de Selanik (Thessalonique).

L'éphémère [Traité de San Stefano \(1878\)](#) prévoyait d'inclure l'essentiel du territoire de la Macédoine dans la nouvelle principauté de Bulgarie. Mais le Congrès de Berlin (1878) maintient finalement ce territoire, pour l'essentiel, dans l'Empire ottoman.

Ce territoire constitue l'un des enjeux des deux guerres balkaniques de 1912-13, avec trois Etats qui le convoitaient à la faveur de l'affaiblissement de l'Empire ottoman : la Bulgarie, la Grèce et la Serbie. Si, comme à San Stefano, à l'issue de la Première guerre balkanique, la Bulgarie était censée récupérer une partie majeure de la Macédoine, la Seconde guerre balkanique a changé les rapports de force au profit de la Serbie.

En effet, le [Traité de Bucarest \(1913\)](#) attribue à la Serbie la partie Nord de la Macédoine historique (parfois appelée la « Macédoine du Vardar »), ainsi que le Kosovo et la Métochie (l'actuel République du Kosovo) et la moitié Nord-Est du Sandžak. Toute la partie Sud échoit à la Grèce et juste une petite partie, au Nord-Est, à la Bulgarie. Cette dernière reconquiert les territoires cédés à la Serbie en 1916, mais la Conférence de la Paix de Paris de 1919 (Traité de Neuilly) a confirmé, pour l'essentiel, le partage de la Macédoine de 1913 (avec une petite perte supplémentaire de la Bulgarie au profit de la Yougoslavie, avec la région de Strumica).

La partie de la Macédoine attribué en 1913 au Royaume de Serbie se retrouve donc, à l'issue de la Première guerre mondiale, au sein du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes (qui devient Royaume de Yougoslavie en 1929). Le terme « Macédoine » n'est pas utilisé dans la terminologie administrative du royaume : en 1929, le pays est divisé en 9 provinces (*banovines*). Banovine de Vardar comprend le territoire de l'actuelle Macédoine du Nord, du Kosovo et d'une partie de la Serbie du Sud, avec Skopje pour chef-lieu.

Ce territoire est à nouveau conquis par la Bulgarie pendant la Seconde guerre mondiale. Toutefois, en décembre 1944, la République populaire de Macédoine est proclamée (faisant partie de la République populaire fédérative de Yougoslavie), dans les frontières de l'actuelle Macédoine du Nord – laquelle proclame son indépendance en 1991.

Tous ces changements de frontières depuis 1912 se traduisent par des vagues de tentatives d'assimilation de la population, avec notamment une alternance assez rapprochée entre des politiques de « serbisation » et de « bulgarisation » avant 1945 et par la suite avec l'affirmation d'une identité macédonienne et yougoslave dans le contexte spécifique du régime titiste.

Directrice de la publication: Sylvie Matelly • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • Mise en pages : Marjolaine Bergonnier • © Notre Europe - Institut Jacques Delors

Institut Jacques Delors

Penser l'Europe • Thinking Europe • Europa Denken

18 rue de Londres 75009 Paris, France • www.delorsinstitute.eu

T +33 (0)1 44 58 97 97 • info@delorsinstitute.eu



Ce projet reçoit des financements du programme Citizens, Equality, Rights and Values Programme (CERV) de la Commission européenne sous le numéro Project 101104850 – IJD 2025.